



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services extérieurs

Question orale n° 1278

Texte de la question

M. Gilbert Maurer interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mission d'ingénierie publique qui vise à assurer aux communes un service que tous les élus s'accordent à reconnaître de qualité et qui est de plus en plus remise en cause. Par le non-remplacement du personnel en place, par un mode d'application de plus en plus contraignant des textes de mise en concurrence, on pousse les communes vers le privé. Cela pose des problèmes importants. En premier lieu parce que si les grandes communes peuvent s'appuyer sur leur propre service technique, cela est impossible pour les villes et villages de moindre taille qui sont obligés de se tourner vers un organisme externe. En deuxième lieu parce que la possibilité de recours au service public, seule peut garantir la nécessaire intégrité dans la commande et la réalisation de ces travaux. Il n'y existe pas les dérives que l'on constate déjà, semble-t-il, dans certains départements. En troisième point parce que les petits chantiers des petites communes n'intéressent pas les entreprises privées qui ne se battent que pour les projets coûteux de grande envergure. La ruralité va souffrir très gravement de cet état de fait et remarque d'ailleurs déjà pour en avoir fait l'expérience que les entreprises privées, plus chères, ne sont pas prêtes à assurer ce genre de travaux. Enfin, un simple travail de contrôle ne motive pas les ingénieurs DDE et DDAF qui très vite risquent de priver l'Etat de leurs compétences. Tous les élus avec lesquels il a pu s'entretenir, sans exception, demandent non seulement le maintien mais le renforcement des services ingénierie des DDE et des DDAF. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur ce point capital.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Gilbert Maurer a présenté une question, n° 1278, ainsi rédigée:

«M. Gilbert Maurer interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mission d'ingénierie publique qui vise à assurer aux communes un service que tous les élus s'accordent à reconnaître de qualité et qui est de plus en plus remise en cause. Par le non-remplacement du personnel en place, par un mode d'application de plus en plus contraignant des textes de mise en concurrence, on pousse les communes vers le privé. Cela pose des problèmes importants. En premier lieu, parce que si les grandes communes peuvent s'appuyer sur leur propre service technique, cela est impossible pour les villes et villages de moindre taille qui sont obligés de se tourner vers un organisme externe. En deuxième lieu, parce que la possibilité de recours au service public, seule peut garantir la nécessaire intégrité dans la commande et la réalisation de ces travaux. Il n'y existe pas les dérives que l'on constate déjà, semble-t-il, dans certains départements. En troisième point, parce que les petits chantiers des petites communes n'intéressent pas les entreprises privées qui ne se battent que pour les projets coûteux de grande envergure. La ruralité va souffrir très gravement de cet état de fait et remarque d'ailleurs déjà pour en avoir fait l'expérience que les entreprises privées, plus chères, ne sont pas prêtes à assurer ce genre de travaux. Enfin, un simple travail de contrôle ne motive pas les ingénieurs DDE et DDAF qui très vite risquent de priver l'Etat de leurs compétences. Tous les élus avec lesquels il a pu s'entretenir, sans exception, demandent non seulement le maintien mais le renforcement des services ingénierie des DDE et des DDAF. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur ce point capital.»

La parole est à M. Gilbert Maurer, pour exposer sa question.

M. Gilbert Maurer. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, aujourd'hui, la mission d'ingénierie publique, qui assure aux communes un service que tous les élus s'accordent à reconnaître de qualité, est de plus en plus remise en cause. Non-remplacement du personnel en place, mode d'application de plus en plus contraignant des textes de mise en concurrence: on pousse les communes vers le privé et cela pose des problèmes importants.

Premièrement, si les grandes communes peuvent s'appuyer sur leur propre service technique, cela est impossible aux villes et villages de moindre taille qui sont obligés de se tourner vers un organisme externe.

Deuxièmement, seul le recours au service public peut garantir la nécessaire intégrité dans la commande et la réalisation des travaux. Elle évite les dérives que l'on constate déjà dans certains départements.

Troisièmement, les petits chantiers des petites communes n'intéressent pas les entreprises privées, qui ne se battent que pour les projets coûteux de grande envergure. Le monde rural risque de souffrir très gravement de cet état de fait; je remarque d'ailleurs déjà, pour en avoir fait l'expérience, que les entreprises privées, plus chères, ne sont pas prêtes à assurer ce genre de travaux.

Enfin, un simple travail de contrôle ne motive pas les ingénieurs des DDE et des DDAF, lesquels risquent de priver bientôt l'Etat de leurs compétences.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, tous les élus avec lesquels j'ai pu m'entretenir, sans exception, demandent non seulement le maintien mais le renforcement des services ingénierie des DDE et des DDAF. Pouvez-vous donc m'indiquer la position du Gouvernement ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, votre question est pertinente.

L'ingénierie publique s'exerce pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales. Pour les collectivités de taille modeste, qui ne sont pas dotées de services techniques, c'est un service public de proximité et de solidarité.

Pour les autres, c'est un appui pour les projets des politiques publiques porteurs d'enjeux prioritaires. C'est aussi un moyen de diffuser l'innovation technique. Nos principaux services y participent, que ce soit les DDE, les services maritimes, ceux de la navigation et des bases aériennes ou le réseau scientifique et technique.

Le cadre de ces missions datait des années 50. En liaison avec mon collègue de l'agriculture Jean Glavany, j'ai lancé un plan de modernisation de l'ingénierie publique pour mieux répondre aux attentes des collectivités, aux enjeux des territoires et aux priorités du service public.

Pour rompre définitivement tout lien entre cette activité et les rémunérations perçues par les fonctionnaires, les rémunérations accessoires des personnels des DDE et des DDAF ont été budgétisées.

Sur le plan juridique, nous devons tenir compte des directives européennes et de l'évolution du droit de la concurrence. Certaines missions devront être attribuées dans le cadre des règles de la commande publique, d'autres s'exerceront dans un cadre spécifique.

Je souhaite, tout particulièrement pour les collectivités de taille modeste, renforcer le caractère d'intérêt général de la mission d'assistance technique assurée par les services de l'Etat, tout en engageant la nécessaire rénovation de cette mission pour mieux répondre aux attentes des collectivités locales et aux enjeux de l'intercommunalité.

Les collectivités locales garderont ainsi la possibilité de faire durablement appel aux services de l'Etat dans des conditions juridiques sécurisées, sans complication inutile.

Pour ne pas restreindre la possibilité de choix de ces collectivités locales, je m'attache à redonner des fondations solides et durables à ces missions: par des dispositions législatives, quand c'est nécessaire; et par des dispositions réglementaires, dans le cadre du code des marchés publics.

Monsieur le député, soyez assuré que le Gouvernement, comme les élus et nos personnels, est très attaché au maintien de ces missions d'appui technique dont bénéficient les collectivités locales.

Mme la présidente. La parole est à M. Gilbert Maurer.

M. Gilbert Maurer. Merci, monsieur le ministre. Je remarque que d'autres questions exprimant la même inquiétude que la mienne vous avaient été posées par M. Alain Néri à propos du service hivernal de la DDE et par M. Jean Ueberschlag à propos de la diminution des effectifs de la DDE. Votre réponse me rassure et je m'en ferai l'écho auprès des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Maurer](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1278

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 354

Réponse publiée le : 24 janvier 2001, page 634

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2001